

## Aide-soignant: Demande de Valorisation des Acquis

Voici ce que la réglementation nous permet de vous proposer comme démarche pour la valorisation de vos acquis relatifs à la formation d' «aide-soignant».

Vous devez:

1. prendre connaissance du dossier pédagogique, lien " Aide-soignant"
2. à l'aide du tableau « demande de valorisation des acquis » trouvé sur le site de l'école choisir l'UE concernée, réaliser une concordance entre les capacités terminales des UE et vos cours réussis, formations et expériences antérieures afin de vérifier quelles sont les compétences terminales qui sont acquises.
3. nous faire parvenir ce tableau de concordance ainsi que les preuves de formations et de réussites, afin que nous puissions confirmer ou infirmer les dispenses éventuelles d'UE ou d'une partie d'UE.

Il est de toute façon fort probable que malgré les éventuelles dispenses, votre 1<sup>er</sup> niveau s'étalera jusque la fin de l'année scolaire concernée. .

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Christian ANDRIS

Directeur